

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1862.

Crédit de 100,000 francs au Département de l'Intérieur⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE⁽²⁾, PAR M. HYMANS.

MESSIEURS,

La loi du 2 juin 1861 a ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de 225,000 francs destiné à couvrir les frais de la participation de nos artistes et de nos industriels à l'Exposition internationale de Londres. En sollicitant ce crédit des Chambres, le 13 mai de l'année dernière, le Gouvernement fondait ses prévisions sur les dépenses qu'avait exigées l'intervention de l'État, dans une circonstance analogue, en 1851. A cette époque, à un premier crédit de 75,000 francs il avait fallu en ajouter deux autres, de 55,000 et de 40,000 francs. — Après avoir dépassé de 94,000 francs, une première fois, des calculs qu'il fallait supposer établis avec soin, le Gouvernement proposa d'emblée un chiffre, supérieur de 55,000 francs, au total des dépenses liquidées en 1851. Il espérait ainsi couvrir les frais d'un concours plus actif de nos industriels, et de l'exposition des beaux-arts, qui formait un article nouveau et coûteux du programme britannique.

La demande dont la Chambre est actuellement saisie, nous apprend que ces prévisions si larges ont encore été dépassées de 100,000 francs, et que la part de nos industriels et de nos artistes à cette grande lutte internationale coûtera 325,000 francs à l'État.

Ce chiffre, qui paraît considérable au premier abord, n'a provoqué cependant

(1) Projet de loi, n° 173.

(2) La section centrale, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. HYMANS, JAMAR, DE NAEYER, DE FRÉ, JACQUEMYNS et SABATIER.

aucune opposition de la part des sections; toutes l'ont adopté à l'unanimité; la première et la sixième se bornant à demander quelques explications de détail.

C'est assez dire que la discussion ne pouvait être très-vive dans le sein de la section centrale et tout s'est borné à l'échange des deux lettres qui suivent :

" Bruxelles, le 1^{er} juillet 1862.

» MONSIEUR LE MINISTRE.

» La section centrale qui est saisie de l'examen du crédit de 400,000 francs,
» demandé par votre Département pour couvrir les dépenses résultant de la
» participation des producteurs belges à l'Exposition de Londres, m'a chargé de
» vous demander des explications sur plusieurs des chiffres indiqués dans
» l'annexe B, p. 8, de l'exposé des motifs.

» La section centrale désirerait avoir spécialement le détail des dépenses
» libellées aux §§ 1, 8 et 11⁽¹⁾). Elle désirerait entre autres obtenir communication
» des dépenses faites par la commission belge, pour les expositions de 1851
» et 1855, afin de pouvoir les comparer aux dépenses de cette année.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

» L. HYMANS. »

« Bruxelles, le 2 juillet 1862.

» MONSIEUR LE REPRÉSENTANT,

» Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous avez bien
» voulu me demander par votre lettre du 1^{er} de ce mois. Le détail des dépenses
» libellées aux §§ 1. 8 et 11 de l'annexe B du projet de loi se trouve dans les
» trois tableaux ci-joints. Quant aux dépenses faites pour les expositions de 1851
» et 1855, elles sont indiquées dans l'annexe n° 3 du projet de crédit de
» 225,000 francs, soumis à la Chambre des Représentants, dans sa séance du
» 13 mai 1861 (n° 172 des *Documents parlementaires*) Je vous en transmets
» ci-joint un exemplaire. Si vous teniez à avoir le détail de ces chiffres, je m'em-
» presserais de vous le donner à votre demande.

» Agréez, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Ministre de l'Intérieur.

» ALP. VANDENPEEREBOOM. »

(¹) Ces dépenses sont les suivantes :

Détail des dépenses libellées au § 1^{er} de l'état général d'évaluation formant l'annexe B de l'exposé des motifs.

A. Personnel de la commission.

Traitemen	t du secrétaire de la commission, du 1 ^{er} mai 1861 au 1 ^{er} décembre 1862, dix-huit mois à 250 francs par mois. fr.	4,500
-----------	--	-------

Personnel du secrétariat :

Un secrétaire-adjoint, un employé extraordinaire et un copiste	3,500
Indemnités aux messagers de la commission	300

B. Impressions et fournitures de bureau.

Impression des circulaires et instructions adressées aux exposants, y compris la fourniture des épreuves imprimées pour servir à la confection du catalogue général des commissaires anglais.	2,950
Fournitures de bureau : papier à lettres, enveloppes, etc.	600

C. Frais de port, d'affranchissement, etc.

Timbres-poste, frais de port et d'affranchissement des communications adressées par la commission aux exposants, aux agents belges à Londres, etc.; menues dépenses	2,850
---	-------

D. Frais divers.

Traduction de documents, etc. (traduction en langue flamande des circulaires de la commission aux exposants; traduction des renseignements fournis par les exposants pour servir à l'impression du catalogue général anglais, etc)	450
Dépenses imprévues.	850
Total. fr.	<u>16.000</u>

Détail des dépenses mentionnées au § 8 de l'annexe B.

Entretien et surveillance des objets pendant la durée de l'Exposition	fr. <u>45,000</u> »
---	---------------------

SECTION DES OBJETS MANUFACTURÉS.

Traitemen	t d'un inspecteur, à 15 sh. par jour, ou 22 1/2 liv. par mois, soit du 1 ^{er} avril au 31 octobre (sept mois), 157 1/2 liv.	3,937 50
-----------	--	----------

Salaire de quatorze surveillants et ouvriers, à raison de 6 sh. par jour, ou 9 liv. par mois, du 1 ^{er} avril au 31 octobre, 882 liv.	22,050 »
--	----------

A reporter fr.	<u>25,987 50</u>
--------------------------	------------------

Report	fr.	25,987 50
Main-d'œuvre extraordinaire, à l'occasion du déballage et de l'installation des produits industriels; pourboires et gratifications	fr.	600 »

SECTION DES MACHINES.

Traitemen t d'un inspecteur, à 15 sh. par jour ou 22 1/2 liv. par mois, du 1 ^{er} mars (¹) à fin d'octobre (huit mois), 180 liv. st.	fr.	4,500 »
Salaire de quatre surveillants, à 6 sh. par jour, soit, du 1 ^{er} mars au 31 octobre, 288 liv. st.	fr.	7,200 »
Salaires et pourboires payés à des ouvriers supplémentaires, dont le concours a été nécessaire pour aider au décharge ment et à la manutention des grosses pièces dans le local de l'Exposition.	fr.	250 »

SECTION DES BEAUX-ARTS.

Traitemen t d'un inspecteur, du 15 avril au 31 octobre (6 1/2 mois), à raison de 22 1/2 liv. par mois	fr.	3,656 25
Salaire de deux surveillants, du 15 avril au 31 octobre (6 1/2 mois), à raison de 6 sh. par jour ou 9 liv. par mois	fr.	2,825 »
Total.	fr.	<u>43,018 75</u>
Soit, en chiffres ronds	fr.	<u>43,000 »</u>

*Détail des dépenses mentionnées au § 11 de l'annexe B.***A. Impression du catalogue spécial des produits belges.**

Tirage à 4,000 exemplaires.	fr.	5,932 22
Tirage des planches litographiées	fr.	625 »
	Fr.	<u>4,557 22</u>
Produit présumé de la vente au public, etc.	fr.	550 »
	Fr.	<u>4,007 22</u>

B. Impression des rapports des jurés belges.

Dépense présumée	fr.	6,000 »
Total.	fr.	<u>10,007 22</u>
Soit, en chiffres ronds	fr.	<u>10,000 »</u>

(¹) La présence à Londres de l'inspecteur Leloup et de ses surveillants était réclamée dès le 1^{er} mars.

Afin de permettre à la Chambre d'établir la comparaison des dépenses faites en 1851, 1855 et 1862, nous les plaçons en regard dans le tableau ci-dessous :

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	EXPOSITION DE LONDRES (1851).	EXPOSITION DE PARIS (1855).	EXPOSITION DE LONDRES (1862).
1	Frais de transport (fret aller et retour).....	28.060 91	» (a)	40,000 »
2	Frais de factage, de camionage, de chargement et de déchargement	8,541 68 (b)	3,225 » (c)	2,000 »
3	Déballage, remise au local, emmagasinage des caisses et emballages (y compris le loyer d'un local pour leur conservation), réemballage et remise au lieu du départ (bord des navires, station de Paris).....	39,592 31	7,337 61	60,000 »
4	Matériel et frais de déplacement et d'arrangement des objets dans le local (frais d'appropriation, fournitures, etc.).....	22,042 34	22,925 »	68,500 »
5	Entretien et surveillance des objets pendant la durée de l'exposition (traitements des gardiens et surveillants).....	39,960 09	22,324 »	45,000 »
6	Missions, y compris les frais de voyage des jurés délégués.....	6,891 95	19,674 75	35,000 »
7	Indemnités de voyage en faveur d'ouvriers, etc., pour les mettre à même de visiter l'exposition.	8,805 »	»	10,000 »
8	Frais de bureau de l'agence de Londres, de Paris et de la commission belge, frais de port, d'affranchissement de lettres et d'imprimés et autres menus frais, frais d'impression (circulaires, bordereaux d'envoi, bulletins, etc.)..	42,583 01	10,901 25(d)	34,000 »
9	Frais d'impression des rapports des jurés belges (catalogue de 1862).....	»	3,000 »	10,000 »
Totaux.....		166,447 29	89,387 61	304,500 »
A ajouter pour 1862 :				
10	Emballage des œuvres d'art; assurance des œuvres empruntées par l'État à des particuliers.....			10,000 »
11	Frais imprévus.....			10,500 »
Total.....				325,000 »

(a) Le transport des colis par chemin de fer s'est effectué gratuitement, en 1855, sur tout le parcours des lignes de l'État belge et de la compagnie du Nord.

(b) Réception à Anvers et garde jusqu'au moment du départ, y compris les frais de vérification et de déclaration en douane.

(c) Réception à Bruxelles (entreposé); indemnités aux ouvriers de la douane et du chemin de fer.

(d) Y compris les frais auxquels a donné lieu la cérémonie de la distribution solennelle des récompenses aux exposants.

Comme on le voit, les augmentations de dépenses portent spécialement sur les frais de transport, de placement et d'appropriation. Elles s'expliquent par le nombre plus considérable des exposants. On n'en comptait que 300 en 1851 ; ce chiffre s'est élevé en 1862, à 806, dont 724 industriels et 82 artistes. Les expositions collectives de l'industrie verviétoise, des dentelles, des armes, ont coûté des sommes importantes ; la collection des roches constitutives et des produits miné-

raux du sol belge, recueillie et classée par M. Van Scherpenzeel-Thium, ingénieur des mines, avec le concours du Ministère des Travaux Publics, a exigé beaucoup de temps, de travail et d'argent. Cette collection trouvera d'ailleurs sa place, il faut l'espérer, à notre école des mines, et y formera un utile élément d'instruction.

Une autre augmentation importante et facile à justifier, se rapporte à l'indemnité allouée aux membres du jury, et qu'un récent arrêté royal a portée à 40 francs par jour.

En comparant les dépenses de 1853 avec celles de cette année, il ne faut pas perdre de vue que l'exposition de Paris ne fut pas, comme celle de Londres, une entreprise particulière ; elle fut l'œuvre du gouvernement français qui prit à sa charge la plus grande partie des frais qu'entraîna la participation des producteurs étrangers. Il supporta, entre autres, tous les frais de transport des objets envoyés de l'étranger depuis la frontière jusqu'à Paris. L'administration du chemin de fer de l'Etat belge ayant accordé, de son côté, remise entière des frais de transport aux exposants belges, il ne résulte, de ce chef, en 1851, aucune dépense directe pour le Trésor.

La section centrale a tenu compte de ces considérations diverses. Elle rend hommage, d'autre part, au dévouement dont ont fait preuve, en cette circonstance, le président et les membres de la commission dont le mandat était complètement gratuit, et propose à la Chambre d'adopter le crédit sollicité par le Gouvernement.

Il est pourtant une observation générale qu'elle ne peut se dispenser de produire à l'occasion de ce projet de loi. En nous demandant un premier crédit de 225,000 francs, le Gouvernement nous disait que le concours de nos nationaux à l'exposition de 1862, serait problématique, si l'Etat ne les exonérait pas des charges occasionnées par l'envoi et le retour des produits, du domicile de l'exposant au local de l'exposition, et vice-versa ; par l'aménagement général et la surveillance des objets exposés, etc. Le Gouvernement avait raison de parler ainsi ; mais nous le constatons avec regret. La participation à ces grands concours internationaux entraîne à des charges onéreuses, mais elle produit aussi pour les artistes et les industriels d'incontestables et précieux avantages. On pourrait donc attendre de leur part un plus grand empressement et un concours plus efficace. Il ne faut pas que les industriels s'habituent à voir l'Etat se charger absolument de leurs affaires. L'exemple des producteurs anglais qui ont supporté toute la dépense de leur installation, des Français qui ont contribué pour une large part à la leur ; a dû prouver à nos compatriotes, qu'ailleurs on ne considère pas l'action de l'Etat comme un élément indispensable ou suffisant de succès dans une pareille lutte, et nous croyons que le Gouvernement ferait bien d'appeler leur attention sur ce point. La section centrale présente ces observations dans l'intérêt du budget moins encore qu'en vue du progrès de notre industrie, et parce qu'elle a la conviction sincère qu'avec un peu plus d'initiative et d'émuluation, l'agriculture et l'industrie belge auraient occupé à Londres une place plus brillante, et se seraient mis tout à fait au niveau de notre exposition des beaux-arts, admirée sans réserve par l'Europe entière.

Le Rapporteur,
Louis HYMANS.

Le Président,
D. VERVOORT.